



GOVERNANCE LOCALE DES POINTS DE SERVICE D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DE LA SOUS-PRÉFECTURE D'AGBOVILLE

LOCAL GOVERNANCE OF DRINKING WATER SERVICE POINTS IN RURAL AREAS OF AGBOVILLE SUB-PREFECTURE

| Koukougnon Wilfried Gautier * |

Institut de Géographie tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny de Abidjan-Cocody (Côte d'Ivoire)

| Received March 03, 2021 |

| Accepted March 10, 2021 |

| Published March 22, 2021 |

| ID Article | Koukougnon-Ref3-ajira060321 |

RESUME

Introduction : L'accès à l'eau potable en milieu rural a toujours constitué une priorité des pouvoirs publics depuis le Programme National d'Hydraulique Villageoise de 1973. Le service rural d'accès à l'eau initialement géré par l'État fut définitivement transféré aux communautés villageoises depuis 1987 pour une gestion locale efficiente. Mais depuis lors, la pérennité des ouvrages hydrauliques est régulièrement affectée. **Objectif :** L'objet de cette étude est d'analyser les déterminants de l'insuffisance des modes de gestion à assurer la pérennité des points de service d'eau potable dans les villages de la sous-préfecture d'Agboville. **Matériels et méthodes :** La démarche méthodologique s'appuie sur une recherche documentaire, des observations et une enquête de terrain réalisée auprès des acteurs clés impliqués dans la gouvernance/gestion de ces équipements hydrauliques. **Résultats :** L'étude conclut que les ouvrages ruraux d'accès à l'eau potable se résument aux pompes à motricités humaines, aux points d'eau à pompage solaire et aux bornes fontaines. Leur gestion est plus assurée par les modèles contestataires (la Gestion Villageoise Déléguée, la Gestion Privée et la pratique du « Laisser-Faire ») du modèle institutionnel communautaire (CGPE). Elle a aussi révélé que le manque d'autonomie financière, la non sécurisation des fonds collectés, les difficultés de maintenance et de réparation, l'absence de renforcement de capacité et le bénévolat dominant des gestionnaires sont autant d'entraves à la gouvernance des points d'eau.

Mots clés : Agboville, Gouvernance, points de service d'eau, rural, pérennité.

ABSTRACT

Introduction: Access to drinking water in rural areas has always been a priority for public authorities since the 1973 National Village Hydraulics Program. The rural water access service initially managed by the State was definitively transferred to village communities since 1987 for efficient local management. Since then, the sustainability of hydraulic structures has been regularly affected. **Objective:** The aim of this study is to analyse the determinants of the insufficiency of management methods to ensure the sustainability of drinking water service points in the villages of the sub-prefecture of Agboville. **Materials and methods:** The methodological approach is based on a literature search, observations and a field survey carried out among the key players involved in the governance/management of this hydraulic equipment. **Results:** The study revealed that rural drinking water access structures consist of human power pumps, solar pumped water points and water hydrants. Their management is more assured by the protest models (Delegated Village Management, Private Management and the practice of « Laissez-Faire ») of the community institutional model (CGPE). It also revealed that the lack of financial autonomy, the lack of security of funds raised, the difficulties of maintenance and repair, the lack of capacity building and the predominant volunteerism of managers are all obstacles to the governance of water points.

Keywords: Agboville, Governance, water points, rural, sustainability.

1. INTRODUCTION

L'accès à l'eau potable a toujours constitué un des piliers des programmes de développement socio-économique de la Côte d'Ivoire depuis les indépendances [1]. En effet, conscient des enjeux de l'eau pour la santé publique en milieu rural, l'État de Côte d'Ivoire a engagé plusieurs programmes et réformes dans le secteur hydraulique depuis le Programme National d'Hydraulique Villageoise (PNHV) de 1973. Ainsi, en milieu rural, 77% de la population ont accès au service d'eau potable [2]. Leurs points d'accès au service sont constitués de pompes à motricité humaine ou solaire dans le système d'Hydraulique Villageoise (HV) et des bornes fontaines pour le système d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA). Par ailleurs, l'entretien et la maintenance des infrastructures collectives d'accès à l'eau sont assurés par des orientations institutionnelles en constante mutation [3]. À cet égard, de 1975 à 1981, la gestion et la réparation des points d'eau modernes villageois étaient assurées par la SODECI (Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire) à hauteur de 60 000 FCFA l'année, par la subvention étatique allouée au Fonds National de l'Hydraulique (FNH). De 1982 à 1987, la charge financière fut dévolue à chaque village par une contribution annuelle de 55 000 FCFA pour toutes ses pompes [4]. Mais à partir de 1987, la responsabilité des infrastructures d'accès à l'eau fut entièrement dévolue aux villageois à travers la gestion communautaire. En outre, dès 2006, la féminisation

des comités de gestion des points d'eau villageois fut instituée afin de promouvoir le leadership féminin dans la gestion des biens publics.

Cependant, après quatre décennies d'activité des comités locaux, le bilan reste mitigé. En 2019, 44,8% des points d'eau moderne étaient en pannes et 34,1% demeureraient dans un mauvais état de fonctionnement [5]. La récurrence des pannes prive les villageois de l'un de leur droit fondamental sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Les opérations de réparation, de réhabilitation et de maintenance de ces points d'eau relèvent toujours paradoxalement de l'initiative étatique qui s'était désengagée au profit de la gestion locale [3].

Le milieu rural de la Sous-préfecture d'Agboville n'est pas en marge de cette réalité. Le taux du mauvais état de fonctionnement des infrastructures d'approvisionnement en eau potable estimé à 40,5 % reste au-dessus de la moyenne nationale oscillant autour de 34,1% [6]. La réhabilitation des ouvrages hydrauliques repose sur la combinaison de plusieurs acteurs ; à savoir le pouvoir public (les Programmes Présidentiels d'Urgence de 2012 et de 2015, le Programme Social du Gouvernement 2019-2021), les partenaires au développement (UNICEF, BID, UEMOA, Pays-Bas), du fonds d'investissement en milieu rural du Conseil Café-Cacao et des cadres de la région. De ces constats, il se pose le problème de l'insuffisance de la gestion locale des points d'eau, puisqu'il est difficile d'assurer la pérennité du service rural d'eau potable. Autrement dit, pourquoi la gouvernance locale des infrastructures hydrauliques ne garantit-elle pas leur pérennité ? En guise de contribution à la compréhension de cette situation, la présente recherche ambitionne d'analyser les déterminants de l'insuffisance de la gestion communautaire à disposer des points de service d'eau potable sur le long terme, dans les villages de la sous-préfecture d'Agboville.

2. MATERIELS ET METHODES

2.1 Le cadre de l'étude

Les villages issus de la sous-préfecture d'Agboville sont le champ d'expérimentation de cette recherche. Située au sud-est de la Côte d'Ivoire dans la région administrative de l'Agneby-Tiassa, cette sous-préfecture est limitée au nord par les sous-préfectures d'Ananguié, de Rubino et de Grand-Morié ; à l'ouest par celle d'Aboudé ; au sud par Loviguié, Guessiguié et Azaguié ; et à l'ouest par le département d'Adzopé (Figure 1). L'espace rural de cette sous-préfecture d'étude comporte vingt-sept villages avec une population de plus de 52 665 habitants en 2019 [7] et 37 ouvrages hydrauliques.

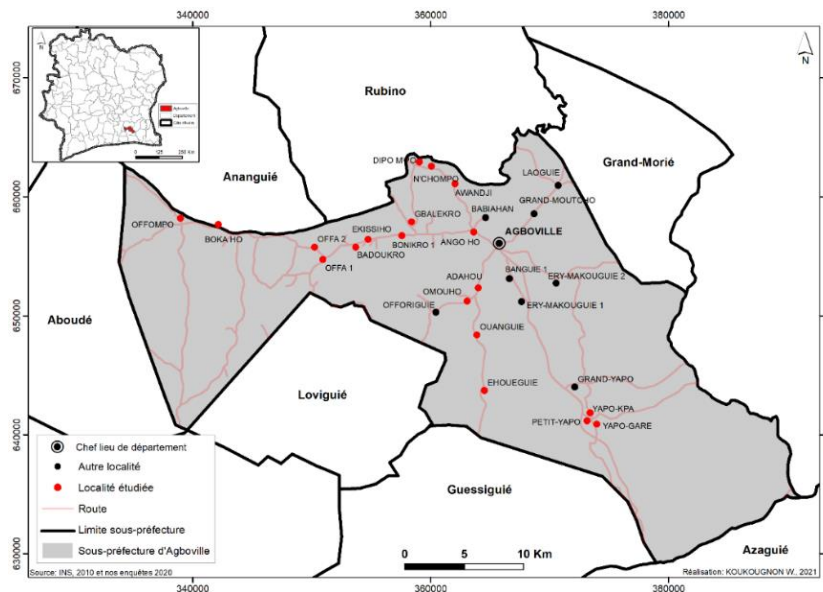


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

2.2 Méthode de collecte des données

L'étude repose sur une recherche documentaire et une enquête de terrain. La recherche documentaire s'appuie sur la consultation de publications scientifiques (articles, thèses, etc.), des rapports issus de structures en charge de l'eau potable en Côte d'Ivoire (ONEP et Direction régionale de l'hydraulique d'Agboville). La documentation a permis d'appréhender le niveau d'équipement en ouvrages d'hydrauliques rurales et les modes de gestion des points d'eau dans la zone d'étude. L'enquête de terrain intègre une interview, une observation et une enquête par questionnaire. Elle fut réalisée du 21 février au 10 mars 2020 dans dix-neuf (19) villages de la sous-préfecture, notamment Adahou, Angoho, Awandji, Bokaho, Badoukro, Bonikro1, Dipo M'po, Ehouéguié, Ekissiho, Gbalèkro, N'chompo, Offa 1, Offa 2, Offompo, Omouho M'Po, Ouanguié, Petit Yapo, Yapo Gare et Yapo Kpa (Figure 1 ci-dessus). Leur choix a été motivé par la présence de points d'eau modernes ruraux. En outre, un questionnaire a été administré aux gestionnaires des points d'eau. Celui-ci a porté sur l'état de fonctionnement, la gestion et la maintenance du point d'eau. Toutes ces informations ont été complétées par des guides d'entretien renseignés au cours des interviews avec le directeur

régional de l'hydraulique d'Agboville, les artisans réparateurs et les chefs de village ou leur notabilité. Ces entretiens ont permis de mettre en évidence les difficultés dans les pratiques de gestion et de maintenance des ouvrages au quotidien.

2.3 Traitement des informations

Les données collectées ont été saisies et analysées avec le logiciel Sphinx V5. L'élaboration des tableaux a été réalisée grâce au logiciel Microsoft Excel. Le traitement cartographique s'est fait avec le logiciel Arcgis 10.2.

Cette méthodologie a permis d'obtenir des résultats structurés en deux parties. La première partie s'intéresse à l'état de la gestion des points d'eau quand la seconde analyse les entraves à leur gestion.

3. RÉSULTATS

3.1 État de la gouvernance des points d'eau

Dans les localités de la sous-préfecture d'Agboville, la gouvernance des points d'eau est fonction des modes de gestion des acteurs. Cette gestion impacte à la fois la distribution des ouvrages hydrauliques et leur fonctionnalité.

3.1.1. Modes de gestion des ouvrages hydrauliques villageois

Plusieurs modes de gestion sont pratiqués dans notre espace d'étude. Cette gouvernance est fonction de la typologie des acteurs en charge de la gestion des points d'eau et de l'environnement social des localités.

Au regard de nos enquêtes, trois modes de gestion sont pratiqués. En dehors de ces modes précités, certains ne bénéficient d'un modèle de gestion (Figure 2).

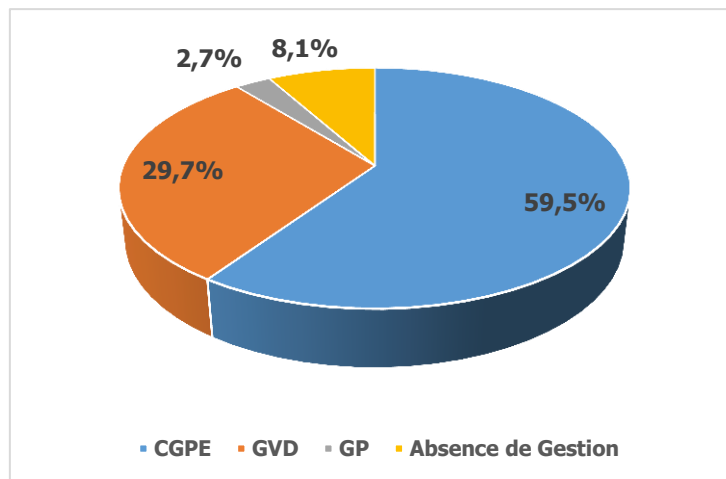


Figure 2 : Distribution des modes de gestion des ouvrages hydrauliques.

L'analyse de la figure montre trois modes de gestion à savoir le Comité de Gestion des Points d'Eau (CGPE), la gestion villageoise déléguée (GVD) et la Gestion Privée (GP). En dehors de ces modes, on note une absence de gestion de certains ouvrages.

Sur 37 ouvrages d'hydraulique villageois dénombrés, on note 22 points d'eau modernes gérés par les CGPE, soit 59,5 % des points d'eau existants. Les CGPE constituent le modèle institutionnel de gestion communautaire devant assurer la bonne marche des pompes villageoises en relation avec les directions régionales de l'hydraulique. Institué depuis l'installation des équipements hydrauliques, ce modèle repose sur un groupe de 5 à 7 personnes (le président, le secrétaire, le trésorier, les fontainières et/ou hygiénistes, le réparateur villageois). Il est mis sur pied à la suite d'une élection organisée au village. Ces acteurs sont choisis au cours d'une assemblée générale supervisée par le chef de village. Les missions assignées au CGPE sont l'entretien et la réparation des ouvrages hydrauliques. Ils assurent également la propreté des points de service d'eau. Ils ont aussi en charge la règlementation de l'accès à la ressource suivant des tranches horaires de puisage (5h30 à 8h00, 12h00 à 14h00 et 16h00 à 19h00) et fixent le prix de vente de l'eau.

Le second mode de gestion des ouvrages hydrauliques est la gestion villageoise déléguée (GVD). Ce mode concerne 29,7% des points d'eau visités. Il découle des CGPE à garantir la continuité du service d'eau. Pour pérenniser l'accès à la ressource, la communauté villageoise décide en lieu et place des CGPE la mise en place des GVD. Composés de 2 à 3 membres, les GVD assurent la continuité des missions des CGPE dans la perspective de garantir un accès durable à l'eau.

En dehors de ces deux modes précités, apparaît dans l'espace rural une gestion privée (GP) des ouvrages hydrauliques. Ce mode de gestion de service concerne un seul point de service d'eau existant à Yapo Kpa, soit 2,7% de l'ensemble des points d'eau existants. Aménagé dans l'enceinte du dispensaire, cet ouvrage hydraulique est destiné à la structure sanitaire, jouxte l'habitation de l'infirmier du village. Par conséquent, il en est le principal gérant. À ce titre, il en assure la maintenance et l'entretien à ses propres frais. Il autorise une accessibilité à la population à

certain moments de l'année. Dans cette localité, seuls, les ménages riverains ont accès en permanence à ces ouvrages. Par contre, en saison sèche, les populations s'orientent plus vers ces points à cause du tarissement de leur puits traditionnel. Malgré sa nature privée, l'accès à l'eau est gratuit.

Nonobstant ces trois modes de gestion suscités, 8 points d'eau ne bénéficient d'une gestion. Cet effectif équivaut à 8,1% de l'ensemble des points de service d'eau étudié. Cette situation découle de l'incivisme des populations et de l'indifférence des chefferies à la gestion du bien communautaire. Le non suivi des ouvrages est synonyme « *laisser-faire* ».

3.1.2 Les marqueurs spatiaux de la gouvernance des points d'eau

Les modes de gouvernance des points d'eau ont impacté leur distribution spatiale. Toutes les localités étudiées sont couvertes par des ouvrages hydrauliques de typologie différente. La figure ci-dessous montre la distribution spatiale de ces points d'eau.

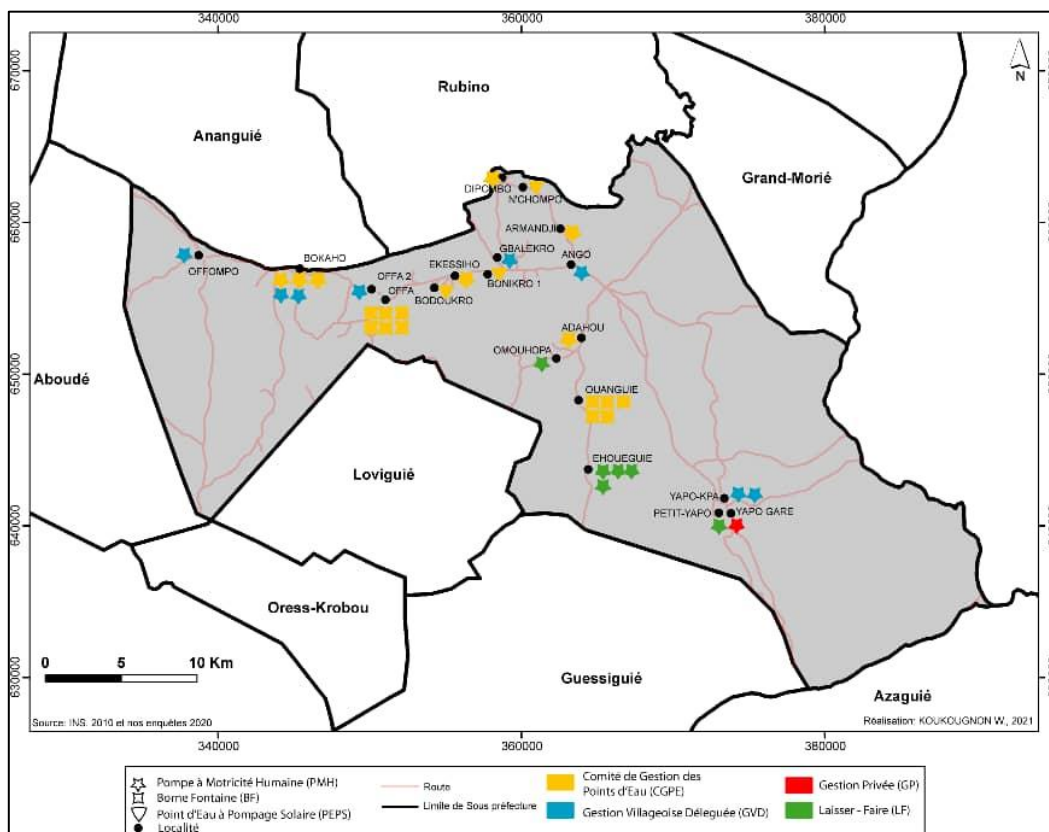


Figure 3 : Répartition des points d'eau suivant le modèle de gestion.
(Source : Enquête de terrain, 2020).

L'analyse de la figure révèle que toutes les localités disposent des points de service d'eau (PSE). Ceux-ci sont constitués de pompes à motricité humaine (PMH), de points d'eau à pompage solaire (PEPS) et de bornes fontaines (BF). Sur les 37 points d'eau étudiés, on dénombre 23 PMH, 3 PEPS et 11 BF. La spatialisation de la typologie des points est fonction de leur mode de gestion. On note une disparité dans la répartition des points d'eau. Le ratio d'implantation varie de 1 à 6. Ainsi, Offa (6 PSE), Ouanguié (5PSE), Bokaho (5PSE) et Ehoueguié (4PSE) abritent les plus grands effectifs d'ouvrages hydrauliques contrairement aux autres localités de l'espace d'étude. Cette distribution est influencée par le poids démographique, le niveau de développement socio-économique et l'action des acteurs politiques dans les localités.

La gestion des points est plus régie par le CGPE dans l'espace d'étude. En effet, 22 PSE sont concernés, soit 59,5% de l'ensemble. Ce modèle de gestion a plus en charge les bornes fontaine qui se concentre dans la moitié ouest de la zone d'étude. La gestion Villageoise Déléguée, observée dans le nord et le sud-est, porte plus sur les pompes à motricité humaine. La pratique du "Laisser faire" est axée sur les pompes à motricité humaine. On observe au sud à Petit-Yapo et Ehoueguié ainsi qu'au Centre à Omouho. Quant à la Gestion Privée, elle a en charge la pompe à motricité humaine de Yapo Gare au sud.

3.1.3 État de fonctionnalité des points d'eau

Si la gouvernance des points d'eau a influencé la spatialisation de ceux-ci, elle n'en demeure pas moins pour leur fonctionnalité. Le mode gestion administré par les acteurs est un vecteur de leur état. Dans l'ensemble, les pompes sont fonctionnelles ou non fonctionnelles. Concernant la catégorie des points d'eau fonctionnels ; on a ceux en bon et ceux en mauvais état. Sur un total de 37 points d'eau, 54,1% sont fonctionnel en bon état contrairement à 40,5% fonctionnels en mauvais état et 5,4% non fonctionnels c'est-à-dire en panne.

Le croisement de l'état fonctionnalité et du mode de gestion des points d'eau donne des détails sur la fonctionnalité des points d'eau suivant les modèles de gestion. Cette réalité est visible par la figure 4.

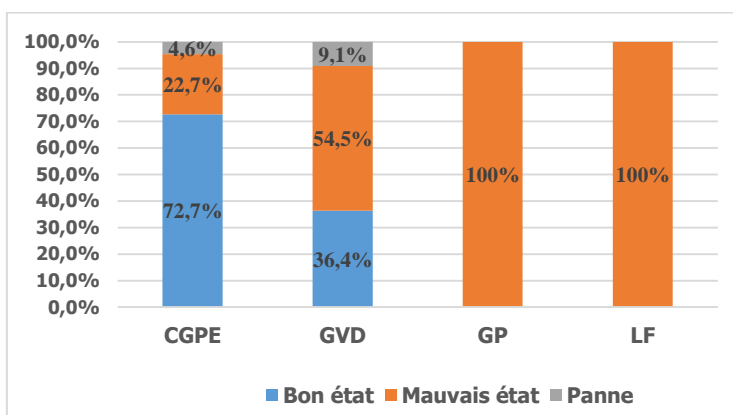


Figure 4 : Fonctionnalité des points d'eau suivant les modèles de gestion.
(Source : Enquête de terrain, 2020).

L'analyse de la figure nous montre que 72,7% des points d'eau gérés suivant le modèle CGPE sont en bon état contre 22,7% en mauvais et 4,6% en panne. Par contre les points d'eau gérés par les GVD sont constitués à 54,5% des points d'eau en mauvais et 9,1% d'ouvrages en panne contre 36,4% de points d'eau en bon état. Les points d'eau gérés par les modèles GP et LP sont tous en mauvais état. Cette situation s'explique par le peu suivi technique et fonctionnement des acteurs dont bénéficient les CGPE contrairement aux autres modèles.

Malgré, les différents modèles de gestion, les ouvrages hydrauliques d'accès à l'eau restent exposés aux pannes comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Régularité des cas d'arrêt de fonctionnement des points d'eau moderne.

Modèle	Cas d'arrêt		
	Rare	Régulière	Total
CGPE	17	5	22
GVD	1	10	11
GP	0	1	1
LF	0	3	3
Total	18	19	37

(Source : Enquête de terrain, 2020).

Plus de la moitié des infrastructures publiques villageoises d'accès à l'eau potable (51,3%) sont sujettes à des cas d'arrêt de fourniture d'eau dans la sous-préfecture d'Agboville. Ces temps d'arrêt ont une durée d'une semaine à un mois. Par contre, à Dipo M'Po le point d'eau est à l'arrêt depuis plus d'une année. Cette situation s'explique par l'assèchement du forage. Dans un tel contexte, les populations sont résignées à recourir aux sources d'eau traditionnelles (les puits et les cours d'eau).

La fonctionnalité des ouvrages dépend aussi de l'état des équipements de sécurisation de ces points de service d'eau. L'état des équipements de protection est un indice révélateur de son niveau de vulnérable à la dégradation et partant de pérennité. Le tableau 2 nous montre l'état des équipements de sécurisation.

Tableau 2 : État des équipements de sécurisation des ouvrages hydrauliques suivant les modèles de gestion.

Modèle	État				Total
	Clôture et portillon en bon état	Clôture sans portillon	Clôture et portillon dégradé	Absence de clôture	
CGPE	12	5	1	4	22
GVD	3	4	1	3	11
GP	0	0	0	1	1
LF	0	1	0	2	3
Total	15	10	2	10	37

(Source : Enquête de terrain, 2020).

L'analyse du tableau nous montre Plus de la moitié des points de service d'eau (61,1%) ont leur état d'aménagement très dégradé. Cette dégradation est caractérisée par l'absence de portillon et de clôture. Toutefois, le niveau de dégradation est fonction du modèle de gestion. Ainsi, seul le modèle CGPE a plus de la moitié de ses points d'eau moderne en bon état, contrairement aux autres modèles. En effet, avec le modèle GVD les données sont les suivantes : 34,4% des points d'eau modernes ont des clôtures sans portillons, 27,3% sont sans clôture et pour 9% la clôture et le portillon sont dégradés. L'unique point d'eau sous GP est sans clôture. Par ailleurs, le modèle de gestion

axé sur la pratique du "Laisser Faire" à tous ses points en état d'aménagement dégradé : 66,7% sans clôture et 33,3% avec des clôtures sans portillon.

La totalité des 11 bornes fontaines à ses équipements de protection en bon état. En revanche les trois points d'eau à pompage solaire sont sans clôture de protection, donc vulnérable à des actes de vandalisme. Quant aux 23 pompes à motricité humaine, seule, 4 ont leurs équipements de sécurisation en bon état. Les 19 PSE restants sont sans protection véritable avec une absence de clôture, une absence de portillon ou dans un état dégradé si existant. La planche 1 est très illustrative de l'état des équipements de sécurisation.

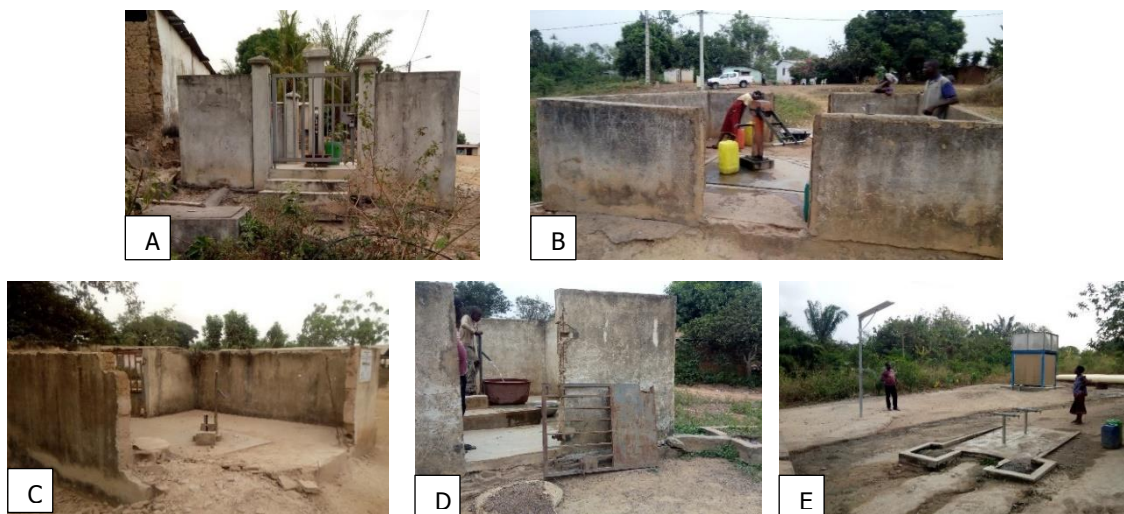


Planche 1 : État des équipements de protection des points de service d'eau (Clichés : Koukougnon, 2020)

Photo A : Borne fontaine gérée par CGPE avec clôture et portillon en bon état à Ouanguié ; Photo B : Pompe à motricité humaine en GVD avec clôture en bon état et sans portillon à Ekissiho ; Photo C : Pompe à motricité humaine en GVD avec clôture dégradée à Offompo ; Photo D : Pompe à motricité humaine en GVD avec clôture en bon état et sans portillon dégradé à Yapo Kpa ; Photo E : Point d'eau à pompage solaire en CGPE sans clôture à N'chompo.

3.2 Entraves à la gouvernance des points de service d'eau

3.2 Entraves à la gouvernance des points de service d'eau

Les entraves à la gouvernance des points de service d'eau dans les localités rurales de la sous-préfecture d'Agboville tiennent à la fois des difficultés de gestion des ressources financières, de maintenance et de réparation des infrastructures d'accès à l'eau, et d'une absence de suivi et d'appui aux gestionnaires locaux.

3.2.1 Difficultés de gestion financière des points d'eau

Les difficultés de gestion tiennent aux difficultés de recouvrement des frais de marchandisation de l'eau et au problème de sécurisation des fonds collectés.

L'accès des villageois à l'eau potable obéit au principe d'utilisateur-payeur pour 89,2% des points de service d'eau (Tableau 3). La marchandisation de l'eau ne s'applique qu'aux points de service d'eau sous tutelle de CGPE et de GVD. Les prix de vente d'eau et les modalités de règlement sont fixés par les gestionnaires locaux après consultation de la communauté. Deux modalités de règlement des coûts d'accès coexistent. La première est par le paiement de 20 à 25 FCFA au quotidien. Il se règle par volumes de récipients de 20-30 litres (seaux, bidons, bassines) à chaque puisage auprès de la fontainière ou du fontainier. Cette pratique concerne 54,5% des points d'eau commercialisés. La moitié des points d'eau sous tutelle des CGPE l'applique contre 27,3% des points d'eau payant sous modèle GVD.

Tableau 3 : Conditions d'accès à l'eau suivant les modèles de gestion des points d'eau.

Coût d'accès / Modèles	Gratuit	20 FCFA	25 FCFA	100 FCFA	200 FCFA	300 FCFA	500 FCFA	1000 FCFA
CGPE	0	0	15	0	1	1	2	3
GVD	0	2	2	2	5	1	0	0
GP	1	0	0	0	0	0	0	0
LF	3	0	0	0	0	0	0	0
Total	4	2	16	2	6	2	2	3

(Source : Enquête de terrain, 2020).

La seconde modalité est le règlement périodique. Il s'effectue soit par semaine pour un coût d'accès de 100 FCFA par usager, soit par mois avec des coûts variables par ménages (200 FCFA, 300 FCFA, 500 FCFA et 1000 FCFA). Les points d'eau sous administration de la GVD utilisent plus cette modalité de règlement de l'accessibilité financière (72,7%).

Les recettes moyennes recouvrées demeurent limitées eu égard aux charges démographiques supportées par chaque point de service d'eau (Tableau 4).

Tableau 4 : Distribution des recettes recouvrées suivant le modèle de gestion et la charge démographique des points d'eau d'accès payant.

Recette		Recouvrement prévisionnel (FCFA)	Recouvrement effectif (FCFA)	Recouvrement perdu (FCFA)
Mode de gestion par charge démographique				
CGPE	Moins de 501 hbts	34 690	12 500	22 190
	501-1 000 hbts	63 230	40 145	23 085
	Plus de 1 000 hbts	42 860	11 430	31 430
	Moyenne	46 370	20 955	25 415
GVD	Moins de 501 hbts	15 000	6 600	8 400
	501-1 000 hbts	45 000	38 000	7 000
	Plus de 1 000 hbts	42 500	11 000	31 500
	Moyenne	40 000	22 275	17 725
Moyenne générale		44 245	21 395	22 850

(Source : Enquête de terrain, 2020).

À l'analyse du tableau 4, on note un manque à gagner important en termes de recouvrement des PSE commercialisés. Toutefois, il diffère selon le mode de gestion. Ainsi, les PSE gérés sous le modèle CGPE ont un déficit moyen de 25 415 FCFA, soit une perte de 54,8% des recettes prévisionnelles. Sous le modèle GVD, le manque à gagner moyen est 17 725 FCFA, soit une perte de 44,3% des sommes à encaisser après la vente d'eau dans les PSE. Cette insuffisance dans le recouvrement trouve son fondement dans l'analyse de certains préjugés ancrés dans la conscience villageoise. En effet, pour elle l'eau est perçue comme un don de la nature. D'où, le refus du principe de marchandisation de l'eau des points de service d'eau. À ce propos, la fontainière de la pompe à motricité humaine 1 de Yapo Kpa (en GVD), avance que : « *les villageois te supplient de les laisser prendre l'eau et qu'à la fin de la semaine ou du mois ils règleront tout. Quand la période arrive, ils refusent de payer, t'insultent et te traitent de paresseuse voulant s'enrichir avec l'argent de l'eau* ». La performance relative du recouvrement (55,7%) des PSE en GVD s'explique par la rigueur qui est de mise dans la conduite de la politique de vente d'eau. Dans cette optique, les mauvais payeurs sont interdits de collecte d'eau et convoqués devant la notabilité en cas de récidive.

Le tableau rapporte également qu'avec les PSE à forte charge démographique (plus de 1 000 hbts), le niveau de recouvrement est le moins important. Une telle réalité s'explique par l'incivisme et le recours des populations à d'autres modes d'approvisionnement en eau (puits traditionnels, marigot).

Le problème de sécurisation des fonds collectés constitue également l'un des problèmes financiers contrariant la gouvernance des points d'eau. En effet, les fonds issus de la vente de l'eau sont destinés à l'entretien et la maintenance du point de service d'eau. Pour ce faire, leur disponibilité est primordiale afin de faire face aux sollicitations en cas de panne ou toute autre défaillance sur la pompe. Cependant, la sécurisation des recettes reste préoccupante (Tableau 5).

Tableau 5 : Sécurisation des recettes de points de service d'eau.

Modèle	Gestion des fonds	Dépôt dans une structure de finance	Fonds gardés au village	Total
CGPE		6	16	22
GVD		0	11	11
Total		6	27	33

(Source : Enquête de terrain, 2020).

Sur 33 points de service d'eau d'accès payant, seulement six ont leurs recettes déposées dans une institution financière, soit 18,2 %. Il s'agit des bornes fontaines du village d'Offa 1. Ces ouvrages sont toutes gérés par un CGPE. Par contre, 81,8 % des points de service d'eau commercialisés ont leurs recettes gardées aux villages par les responsables (Président ou Trésorier) de caisse. Il s'agit de tous les 11 points de service d'eau en mode GVD et de seize points administrés par les CGPE. Par ailleurs, la traçabilité de la consignation des recettes est aussi un autre problème de sécurisation de l'eau commercialisée. Onze points de service d'accès payant ne disposent pas de cahier de consignation des recettes de la vente d'eau. Les gestionnaires soutiennent s'appuyer sur leurs mémoires relatives à l'état des paiements des usagers. Cette pratique est observée chez les points service d'eau gérés en GVD. Ainsi, les caisses des pompes d'eau constituent un recours financier pour ses gestionnaires en cas de besoins personnels créant un manque récurrent de fonds. Cette situation favorise une atmosphère de suspicion. La communauté les accuse de détournement de deniers publics.

3.2.2 Difficultés de maintenance et de réparation des infrastructures d'accès à l'eau

La fonctionnalité des points modernes d'accès à l'eau et leurs niveaux de vulnérabilité aux défaillances restent liés aux actions de maintenance comme de réparation. Ce suivi technique permet d'assurer l'entretien courant et le

remplacement de certaines pièces usures en vue d'accroître la durée de bon fonctionnement de ces ouvrages déjà vieillissant. Or, une maintenance préventive de ces ouvrages hydrauliques demeure quasi inexistante. Sur les 37 points d'eau potable dans la zone d'étude, seuls les points d'eau de Bodoukro, de Bonikro 1, de Gbalekro et de N'chompo bénéficient d'un suivi régulier assuré par le chargé de la maintenance des pompes villageoises, soit 10,8%. À la réalité, il s'agit des points d'eau à pompage solaire gérés par un CGPE d'une part et la pompe à motricité humaine de Gbalèkro en mode GVD.

Acteurs de la pérennité des points de service d'eau, les artisans-réparateurs intervenant dans la sous-préfecture de Agboville sont en effectif limité et très éloignés des points d'eau. On en dénombre seulement deux pour les 23 PMH présentes dans 16 villages. Ils résident tous dans la ville d'Agboville, chef-lieu de département et de région de l'Agneby-Tiassa. Faute d'engin de déplacement personnel, ces artisans réparateurs se déplacent en véhicules de transport en commun afin d'assurer un suivi technique des pompes à motricité humaine. Les points d'eau à pompage solaire appartiennent au projet Sotrad. Malgré, le fait qu'il soit en phase d'expérimentation, ce projet dispose d'une équipe d'intervention basée à Abidjan (80 km). Quant aux onze bornes fontaines, leur maintenance et réparation relèvent de la responsabilité d'équipes techniques installées, elles aussi à Abidjan.

Les délais de réparation des ouvrages villageois d'accès à l'eau sont toujours longs (4 jours à 2 semaines ou plus) vu que les différents modèles de gestion n'arrivent toujours pas à faire face à temps aux charges financières induites. Les BF sont des points d'accès à l'eau dont les coûts des travaux de réparation oscillent entre 700 000 FCFA et 2 millions suivant l'ampleur de la panne. Quant aux PMH, leurs frais de réparation varient de 35 000 FCFA à 400 000 FCFA selon l'intensité de la panne. Ces coûts de réparation jugés exorbitants par les gestionnaires sont liés à l'indisponibilité locale des pièces détachées et aux frais de prestations des personnes en charge de la maintenance. Les recettes de la vente de l'eau constituent la principale garantie de l'entretien et la maintenance des équipements de fourniture d'eau. Cependant, les difficultés de recouvrement des recettes contraignent les gestionnaires locaux (CGPE et GVD) à lever des cotisations exceptionnelles en cas d'éventuelles pannes ou défaillances de pièces des ouvrages hydrauliques que des donateurs (notabilités, cadres du village, communauté religieuse, mutuelles de développement) comblent toujours afin de garantir un accès durable des populations à l'eau potable. Pour la pompe de Yapo Gare en Gestion Privée, les frais d'entretien et de réparation sont couverts par l'infirmier. Par contre, les pompes sans gérant comme à Petit Yapo, Omouho et Angoho, elles doivent toujours leur réhabilitation à l'intervention providentielle du pouvoir public (PPU, PSGouv...).

3.2.3 Une absence de suivi et d'appui aux gestionnaires locaux

Les gestionnaires communautaires n'ont pas été véritablement formés à cet effet. Cependant, pour l'occasion leur capacité a été renforcée en la matière lors de la mise en place ou réhabilitation des pompes à motricité humaine, de la transformation de certains ouvrages hydrauliques en Points d'Eau à Pompage Solaire (PEPS). Ce programme de renforcement de capacité, assuré par les structures gouvernementales (Office national de l'eau potable, Direction régionale de l'hydraulique) et des structures non gouvernementales (Union Européenne, International Rescue Committee, etc.), repose principalement sur ces modules : gestion administrative, financière et technique. Ainsi, le déficit de renforcement de capacité des gestionnaires communautaires, adjoints à leur capital d'instruction limitée (analphabètes au niveau d'étude primaire pour les fontainiers et hygiénistes et les niveaux d'étude primaire à secondaire pour les autres membres) favorise de nombreux dysfonctionnements. Il s'agit de la réduction des CGPE à un seul membre, les détournements de fonds, l'absence de réunions de bureau ou de comptes rendus des activités aux populations. Cet état de fait a favorisé la reconfiguration de la gouvernance communautaire des ouvrages d'accès à l'eau potable avec l'apparition de la Gestion Villageoise Déléguée, la Gestion Privée, le « Laisser-Faire » là où tous étaient initialement sous modèle CGPE.

Acteurs de la fonctionnalité des pompes villageoises, les personnes en charge du suivi local et les artisans réparateurs doivent bénéficier de cadre de formation continue afin d'exceller dans la maintenance. Cependant, excepté la formation initiale, les deux artisans réparateurs et les personnes en charge du suivi technique des pompes à motricité solaires n'ont bénéficié que d'une session de formation en 2017 dans le cadre du projet Sotrad water d'installation rurale d'unités solaires de pompage et traitement d'eau clé en main. Ils sont ainsi obligés de procéder à des pratiques de « débrouillardise » dans la réparation des pompes. Les personnes en charge de la gestion des points d'eau commercialisés sont peu intéressées financièrement (Tableau 6).

Tableau 6 : Intéressement financier des gestionnaires suivant les points d'eau commercialisés.

Modèle	Intéressement	Bénévolat des membres	Rémunération de certains membres	Rémunération des membres	Total
CGPE		8	8	6	22
GVD		11	0	0	11
Total		19	8	6	33

(Source : Enquête de terrain, 2020).

Plus de la moitié des points d'eau commercialisés (57,6%) sont gérés par des gestionnaires travaillant de façon bénévole, dont tous ceux des pompes en GVD. La pratique de la motivation financière des gestionnaires s'observe dans les points d'eau administrés par les CGPE. L'intéressement financier concerne 42,4% des points à l'eau vendue.

Il se décline en l'attribution d'une indemnité à certains membres pour 24,2% des points et à tous les membres dans 18,2% des ouvrages d'accès à l'eau. L'indemnisation de certains membres se résume à un intéressement à coût fixe mensuel (2 500 FCFA) affecté aux personnes en charge du suivi technique des points d'eau à pompage solaire (Bonikro 1, Bodoukro et N'chompo), à 15% des recettes mensuelles recouvrées pour les fontainières des BF de Ouanguié et à 2 500 FCFA assorti d'un accès gratuit à l'eau pour la fontainière de la PMH de Badoukro. Par ailleurs, la rémunération totale de tous les membres comporte une affectation de 10% des recettes de vente aux fontainières avec une gratuité de l'accès à l'eau et une prime fixe de 7 500 FCFA le mois pour les autres membres du bureau. Seules les bornes-fontaines de Offa 1 administrées par le CGPE sont uniquement concernées par cette pratique.

4. Discussion

L'espace rural de la sous-préfecture d'Agboville abrite les pompes à motricité humaine, les points d'eau à pompage solaire et les bornes fontaines comme ouvrages villageois de points de service d'accès à l'eau potable. La gestion de ces points est plus assurée par les modèles contestataires (La Gestion Villageoise Déléguée, la Gestion Privée et la pratique du « Laisser-Faire ») par opposition au modèle communautaire institutionnel (CGPE). Cette diversité de la gouvernance des points d'eau rejoint celle décrite par [8] dans la commune du Gourma au Mali [8]. Ils soutiennent que les pompes à motricité humaines sont administrées suivant des modes de gestion revisités du schéma institutionnel par les utilisateurs. Il s'agit des comités fantômes avec un accès libre aux pompes et des comités actifs avec la débrouillardise des acteurs. Aussi, [9] notent de même la gestion disciplinée et celle contestée comme modes de gouvernance des points d'eau dans les localités rurales du département de Dabakala en Côte d'Ivoire.

Ces modes de gouvernance des points d'eau sont contrariés par divers facteurs qui impactent négativement sur la fonctionnalité de ces ouvrages sur le long terme. Ainsi, le manque de suivi institutionnel et d'autonomie financière figure parmi les entraves à la pérennité des points, quel que soit le modèle de gestion expérimenté. Le refus de la marchandisation de l'eau demeure toujours présent dans les habitudes des populations rurales. A cet effet, [10] révèle que dans la mentalité des villageois, l'eau est un « don de Dieu » pour lequel ils ne sauraient dépense. Cette situation rend difficiles l'entretien et la maintenance des points d'eau [11]. Les ouvrages hydrauliques villageois administrés par les modes de gestion contestant le modèle institutionnel subissent assez le déficit de maintenance comme de réparation. [12] vont plus loin en notant que la capacité de la communauté à maintenir les points d'accès à l'eau dépend plutôt du respect des critères de management : présence d'un comité d'utilisateur, présence de technicien local, disponibilité d'argent pour financer la maintenance de l'ouvrage et la disponibilité des pièces de rechange pour les opérations de maintenance. Or, ces principes ne sont guère respectés, quel que soit le mode de gouvernance. Le désintéressement des villageois pour la gestion durable des ouvrages d'eau potable, l'éloignement des magasins des pièces de rechange et la surenchère de leurs prix expliquent aussi l'état de la pérennité des points service d'eau [13]. Partageant ce même point de vue, [14] soutiens que la non-appropriation véritable de la gestion des points d'eau par la communauté de Bopa (Benin) explique la permanence des problèmes d'accessibilité à l'eau dans cette région. Par ailleurs, la gouvernance des points d'eau est affectée par un manque de suivi des structures de gestion des points d'eau par les autorités en charge de l'hydraulique rurale. Ainsi, la mauvaise gestion ou les cas de détournement entraînent de façon récurrente des conflits autour de la gestion des points d'eau affectant leur pérennité dans les villages. Au-delà du diagnostic de la gestion des points de service d'eau, [15] requièrent plutôt à travers l'étude des CVGPE (comités villageois de gestion des points d'eau) davantage de responsabilité des acteurs. Le soutien réel de la commune Bayangam (Cameroun) et l'implication approfondie de la population garantiront une gestion plus durable des points d'eau.

5. CONCLUSION

L'analyse sur la gouvernance locale des points de service d'eau potable dans l'espace rural de la sous-préfecture d'Agboville a révélé l'existence de quatre modes de gestion. Ils caractérisent par la primauté des modèles contestataires (la Gestion Villageoise Déléguée, la Gestion Privée et la pratique du "Laisser-Faire") sur celui dit institutionnel (CGPE). Les ouvrages hydrauliques ruraux se composent des PMH, des PEPS et des BF, tous défectueux à 45,5%. L'incapacité des modes de gestion à assurer la pérennité des points de service d'eau potable s'explique par les difficultés de recouvrement des frais de marchandisation de l'eau, le problème de sécurisation des fonds collectés, les difficultés de maintenance et de réparation des infrastructures d'accès à l'eau, l'absence de suivi et d'appui aux gestionnaires locaux. À ces difficultés, s'ajoute la faible représentativité des femmes aux postes décisionnelles. Ainsi, pour une pérennité durable des points de service d'eau potable, il urge de redynamiser la gouvernance locale par une réforme institutionnelle intégrant la maintenance permanente des infrastructures d'eau potable en milieu rural. En outre, les populations rurales devraient être sensibilisées sur la marchandisation de l'eau potable pour la réussite de la gestion des ouvrages hydrauliques.

REMERCIEMENTS

Ce travail a été réalisé grâce à l'appui de M. Aguié Yapi Jérôme, Directeur Régional de l'Hydraulique de l'Agneby-Tiassa et l'assistance des artisans réparateurs (messieurs Ollo Serge Pacome et Gris Sébastien). Nous tenons donc à leur exprimer notre infinie gratitude.

6. RÉFÉRENCES

- [1] Koukougnon W G. Stratégies d'accès à l'eau potable dans un quartier défavorisé : cas de Gobelet dans la commune de Cocody (Abidjan-Côte d'Ivoire). *Revue Canadienne de Géographie Tropical/ Canadian journal of tropical geography*; (2) 2 : 60-72. [En ligne] sur <http://laurentienne.ca/rcgt>.
- [2]. DGATDDL, Atlas national de l'aménagement et du développement du territoire, Ministère du Plan et du Développement. Abidjan (Côte d'Ivoire) ; 2020, 167p.
- [3]. Yao Y L. Gouvernance locale : analyse socio-anthropologique de la participation communautaire en matière d'hydraulique villageoise. *Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô*. 2010 ; 10 : 125-138.
- [4]. Kanga S E. Participation communautaire et professionnalisation de l'exploitation et e la gestion des ouvrages d'hydraulique rurale en Côte d'Ivoire : expérience du projet kfw8 à Kaouara et N'Déou (Région des Savanes) [En ligne] sur <https://www.memoireonline.com/07/12/6053/Participation-communautaire-et-professionnalisation-de-l-exploitation-et-de-la-gestion-des-ouvrages.html>. Consulté le 20 janvier 2020.
- [5] Ministère de l'Hydraulique. Projets réalisés [En ligne] sur <http://hydraulique.gouv.ci>. Consulté le 3 février 2020.
- [6]. ONEP. État des lieux des ouvrages hydrauliques en milieu rural, Abidjan (Côte d'Ivoire), 2020,10p.
- [7]. INS. Projection population 2019 de la sous-préfecture d'Agboville, Abidjan (Côte d'Ivoire), 2020,2 p.
- [8]. Gangneron F, Becerra S, Hamath D. Des pompes et des hommes. État des lieux des pompes à motricité humaine d'une commune du Gourma malien. *Autrepart*. Mars 2010 ; (5) : 39-56.
- [9]. Karidioula L et Assi-Kaudjhis N B. Contraintes et précarités dans l'accès à l'eau potable dans le département de Dabakala (Côte d'Ivoire). *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*. Juin 2019 ; (6) : 216-234.
- [10]. Bosson E J. La problématique de l'accessibilité à l'eau potable dans les vieilles régions de production cacaoyère en Côte d'Ivoire : l'exemple du Moronou. *Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines*. 2015 ; 27 : 138-149.
- [11]. AFD. Guide méthodologique : réalisation et gestion des forages équipés d'une pompe à motricité humaine en Afrique subsaharienne, 2011, 87p.
- [12]. Bourgeois F, Pietro de Cao, Konteh Y, Truan B, Redon P et Mercier M. Points d'accès à l'eau potable dans les districts de Bo, Koinadugu et Tonkolili en Sierra Leone. *ENQUETE*, Fondation Pro Victimis, Genève, 2013, 17p.
- [13]. Yao K A et Amani Y C. La problématique de la pérennité du service public d'eau potable à Bondo (nord-est de la Côte d'Ivoire). *Revue Perspectives & Sociétés*. 2016 ; 7(2) : 60-75.
- [14]. Kpohonsito F. La gestion communale des ouvrages d'approvisionnement en eau potable en milieu rural au Bénin : cas de la commune de Bopa. Mémoire de maîtrise, Université d'Abomey Calavi, Bénin. 2007, 94 p.
- [15]. Tchekote H, Poka A N et Mbarga F B N. Comités villageois et problématique de la gestion des points d'eau dans l'arrondissement de Bayangam (Ouest-Cameroun). *European Scientific Journal*, Septembre. 2018 ; 14 (26) :16-29.



Cite this article: Koukougnon Wilfried Gautier. GOUVERNANCE LOCALE ET PÉRENNITÉ DES POINTS DE SERVICE D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DE LA SOUS-PRÉFECTURE D'AGBOVILLE. *Am. J. innov. res. appl. sci.* 2021; 12(3): 78-87.

This is an Open Access article distributed in accordance with the Creative Commons Attribution Non-Commercial (CC BY-NC 4.0) license, which permits others to distribute, remix, adapt, build upon this work non-commercially, and license their derivative works on different terms, provided the original work is properly cited and the use is non-commercial. See: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>